

COMPTE RENDU SUD CULTURE SOLIDAIRES DU CNAS du 9 février 2012

Comité d'Action Sociale du Ministère de la Culture

SUD Culture Solidaires constate malheureusement peu d'avancées depuis le dernier CNAS : peu de réunions programmées, la commission restauration n'a pas été convoquée... Les représentant-es de SUD Culture Solidaires ont déploré le manque, voire l'annulation de groupes de travail pour avancer sur les différents sujets : restauration collective, logement, l'action social dans les EP (les politiques menées pour les agents non-titulaires), prise en compte des évolutions de la composition familiale...

Le MCC affirme vouloir mettre l'accent sur :

- le maintien du budget consacré à l'action sociale; à minima l'administration souhaite que l'inflation et le coût de la vie soient pris en compte.
- le développement du logement social.

Les représentant-es de SUD Culture Solidaires veilleront à ce que les bonnes intentions du ministère en matière d'action sociale ne soient pas de vaines paroles.

Logement social et logements patrimoniaux : Réforme des NAS et US

(logements en Nécessité Absolue de Service et en Utilité de Service) en cours :

Pour rappel : la réforme engagée par France Domaine sur les biens immobiliers de l'Etat a des conséquences importantes sur le parc domanial du ministère et notamment pour les logements de ce parc. A partir du moment où dans le code général des propriétés de l'Etat il n'existe aucune référence au logement social des agents, France Domaine est dans l'obligation, au nom du désendettement de l'Etat, de rendre rentable le bien immobilier, soit en le vendant, soit en appliquant des loyers qui soient équivalent au prix du marché. Le ministère, avant cette réforme, attribuait plusieurs de ces logements à des agents en difficulté sociale.

Cette réforme s'accompagne également d'une remise en cause des logements de

fonctions, avec notamment la suppression à venir les US.

Il faut donc dès à présent trouver des solutions pour les agents logés sur le parc domanial, afin que leur situation ne soit pas trop dégradée. Pour les logements de fonction, le ministère de la Culture (MCC) propose de remplacer les US par des COP avec astreintes (Conventions d'occupation Précaire, ce dernier terme n'ayant rien à voir avec la précarité de l'agent, mais avec le côté limité dans le temps de la fonction, à laquelle est rattaché le logement). Mais tant que le « réglementaire » n'est pas fixé, on est en attente... Des discussions interministérielles sur la réglementation des logements de fonction sont en cours, on attend donc les arbitrages...

Au cours des réunions interministérielles, le MCC a défendu sa position en invoquant les notions de trésors patrimoniaux, de sécurité du public, de besoins sociaux des agents... ; il

reconnait de plus que les bâtiments sont mieux entretenus lorsque des agents y habitent.

Sud a insisté sur la difficulté de relogement de 165 agents, actuellement logés sur le parc domanial, qui ne peuvent entrer dans le parc social en raison d'arriérés de loyers. On nous répond que le BASP (bureau de l'action sociale et de la prévention) se charge particulièrement de trouver une solution à ces situations.

Les représentants de SUD ont demandé si l'ensemble des établissements concernés par la suppression d'US a été informé de la réforme à venir. Le MCC nous a assuré que oui, et l'administration a eu des retours quantifiés sur les cas pouvant être en difficultés. Le bureau de la politique immobilière (BPI) suit de près le dossier des logements de fonction et du logement social en lien constant avec le BASP.

Le ministère a en projet de faire construire des logements sur un terrain lui appartenant à BUC, desservit par la ligne C du RER (dessert Versailles, Orsay, Quai Branly, Guimet...), mais aussi d'aménager des bâtiments existants au Mobilier national, à la Cité de la Céramique à Sèvres (bâtiment Roux-Spitz 2) au Fort de Saint-Cyr. Il est prévu de proposer en conférence budgétaire un abondement de la ligne consacrée au logement, notamment en prévision des conséquences de la réforme en cours pour les logements de fonction. Les différents projets portés par le BPI pour développer la politique de logements sociaux au MCC nécessitent la prévision de crédits relativement importants pour permettre leur mise en œuvre.

Sur la difficulté de logement pour les agents qui devront travailler sur le nouveau

site de Pierrefitte. Le MCC affirme que tous les bailleurs potentiels ont été contactés et les offres possibles ont été envoyées à la DRH des archives de Peyrefitte pour vérifier si les localisations conviennent.

Sud a réclamé l'uniformisation de la politique des logements sociaux et notamment que la cellule logement du ministère soit le seul interlocuteur, le guichet unique pour tous, même pour les agents d'EPA ayant leur propre parc immobilier, ces derniers subissant le « filtre » de leur établissement. On nous a répondu que ce dispositif est cohérent avec la « politique de délégation de gestion des agents » ! Ce système aurait été mis en place à la demande du Louvre notamment. **Nous avons réitéré notre opposition à l'autonomie de gestion qui entraîne des disparités entre les agents selon les ressources des E.P.**

Sud a réclamé aussi que des logements soient disponibles pour les nouveaux arrivants et pour les agents en mobilité province/Paris car rien n'est prévu. On nous répond qu'une liste de foyers (!) est disponible pour les urgences...et que 80% des agents du MCC vivent déjà en IDF ; Pour celles et ceux qui veulent muter, et qui rencontrent des difficultés pour trouver un logement, il faut contacter le BASP, cellule logement, pour la province contacter la préfecture.

Un logiciel de gestion et de suivi du parc ministériel permet d'être à jour sur le suivi des logements et de pouvoir réagir dès qu'un logement se libère. Ce logiciel est également utilisé à la BNF. Une difficulté technique se pose pour ajouter dans ce logiciel une application permettant de prendre en compte les critères d'attribution (fiche à point).

Des CALS (commissions d'attribution des logements sociaux) vont être programmées (mi-mars 2012 suite aux annonces d'offre de logements parues en janvier). Une 10aine de critères permettent de présenter les dossiers des agents par ordre de priorité.

Les services RH de tous les établissements, reçoivent ces annonces et sont censés les afficher.

Mutualisation des services sociaux en région :

En 2009 un accord cadre passé avec le ministère de l'intérieur a permis la mise à disposition des assistantes sociales de l'intérieur lorsque les agents des DRAC, SDAP et écoles en avaient besoin. Le MCC a demandé une extension de cet accord pour le CMN, qui n'a qu'une assistante sociale (!) sur Paris, mais a reçu une réponse négative (le ministère de l'intérieur, répond qu'en raison de l'effectif de son réseau d'assistant-es de service social, il ne peut assurer une couverture plus large pour les agents du MCC, sauf en cas de situations graves). Le CMN devait, pour appuyer cette demande, fournir une cartographie de ses besoins, mais a mis un an et demi pour le faire, souhaitant se « débrouiller » tout seul...or cette politique pâtre aux agents. Le MCC se doit de rappeler l'obligation de l'employeur en termes de médecine de prévention et d'assistante sociale. Le président du CNAS a affirmé qu'il était du devoir du MCC « que les déclarations d'intention de la présidente du CMN soient suivies d'effet » ; il va donc la contacter pour qu'elle donne un nom de contact au CMN afin de travailler sur ce sujet avec le BASP. Un point de suivi sera à l'ordre du jour du prochain CNAS...

Les représentants SUD ont insisté à nouveau sur le manque d'infos données aux agents ; dans les écoles d'architecture

notamment, les agents ne savent pas qu'ils peuvent contacter les assistantes sociales du ministère de l'intérieur. On nous répond à nouveau que les DRH concernées ont eu l'info...

Evolution de la composition familiale : un groupe de travail devait se tenir afin de proposer des mesures pour prendre en compte cette évolution dans les conditions d'attribution des prestations d'action sociale. La réorganisation du BASP, en manque d'effectifs, a empêché la tenue de cette réunion qui devrait se tenir en mai. Le sujet sera segmenté selon l'impact possible sur chaque prestation.

Aides aux frais de scolarité : Aide intégralement versée par le BASP depuis janvier 2010 aux parents avec enfant en garde alternée, quel que soit le lieu de travail des agents.

Carte culture : l'ensemble des syndicats s'est indigné que le MCC, profitant du renouvellement de cette carte, décide d'écartier des bénéficiaires une partie des non-titulaires sans même consulter le CNAS avant ! Après débat, **il a été obtenu que les contractuels, quelle que soit leur quotité horaire par mois, puissent obtenir le fameux sésame, lien entre tous les agents de ce ministère. Seule la représentation SUD culture a réclamé que cela soit étendu aux agents ayant un contrat de moins de 6 mois (en se basant au moins sur les critères mis en œuvre pour les élections professionnelles au MCC), mais sans succès : au droit on nous oppose des problèmes de gestion ! Le MCC n'a pas tenu compte de notre déclaration liminaire faite au CNAS de janvier 2010, concernant l'action sociale pour les non-titulaires.**

Les retraités ont toujours droit à la carte culture, directement auprès du BASP.

Une expérimentation réalisée par association de la DRAC Rhône-Alpes a été présentée, avec l'application du quotient familial pour moduler les tarifs de voyages en fonction des revenus.

L'expérience sera étendue et il est proposé de la faire partager à l'ensemble des associations pour information à la réunion annuelle des président-es. Plusieurs associations ont d'ores et déjà suivi cet exemple. SUD Culture Solidaires revendique depuis des années la prise en compte des ressources des agents dans la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre de l'action sociale, et se félicite donc de l'expérience menée.

Service social : Les organisations syndicales s'inquiètent du non remplacement à ce jour de la conseillère technique, qui a quitté ses fonctions en 2011. Le MCC se préoccupe dans un premier temps du recrutement d'infirmières pour le service de prévention, puis viendra celui d'une conseillère technique pour assurer la coordination des assistantes sociales.

A été soulevé le problème des EP, qui ont une responsabilité morale concernant la médecine de prévention mais qui pour certains ont « oublié » le problème. Le CHS ministériel a clarifié ce point : **les EP ayant une taille suffisante doivent avoir leurs services propres, les autres ont la possibilité d'établir un conventionnement avec le MCC.**

Restauration collective : Le poste vacant au sein du BASP a été pourvu. L'agent affecté a entre autre pour fonction de prendre en charge le dossier de la restauration collective. Le MCC affirme que partout où il

en aura la possibilité, il privilégiera les conventions ; très attaché à la restauration collective, il ne souhaite toujours pas instaurer le titres restaurants qui ne seraient utilisables qu'en ultime recours, sur certains cas très ciblés. Plusieurs pistes sont à examiner : *restauration collective* (tarif invité/autre), *défraiements* (stagiaires à Paris), *primes de panier* (horaires particuliers, impossibilité cantine, certains cadres d'emploi), *titre restaurant* (coût administratif, très complexe, avec beaucoup de restrictions.). SUD Culture Solidaires a rappelé sa position sur la restauration : SUD revendique des solutions de restauration collective sur tout le territoire. Lorsque la restauration collective n'est pas possible sur le lieu de travail ou dans ses alentours proches (en cas d'isolement géographique ou en raison d'horaires atypiques): l'instauration d'une « prime panier » fortement revalorisée pour tous les agents (ceux-ci n'ayant pas à payer plein pot leur repas) ou la mise en place de titres restaurant et l'installation d'un coin repas sur le lieu de travail (plaques, micro-ondes, réfrigérateur, etc.).

Action sociale des EP : Suite à l'intervention de SUD au CNAS de janvier 2010, une enquête a été réalisée auprès des EP concernant la mise en place de l'action sociale pour les agents qui dépendent directement d'eux.

Un groupe de travail s'est réuni en septembre 2011, suite à l'enquête menée par le MCC. Pour SUD cette enquête devait permettre d'obtenir un état des lieux des politiques menées par les établissements pour les agents non titulaires, et notamment ceux qui sont les plus précaires (art.6-1 et 6-2). Or, elle a couvert un champ de bénéficiaires plus large, ce qui est plutôt positif, mais du coup elle s'est éloignée de

l'objectif premier. Nous avons en effet très peu d'éléments pour les personnels pour lesquels SUD avait demandé un état des lieux. La présentation en groupe de travail, même si on peut souligner la qualité des documents remis, ne peut constituer pour SUD qu'un point d'étape, l'objectif étant de vérifier que les non-titulaires bénéficient bien des mêmes prestations que les titulaires (voir protocole du 31 mai fonction publique, page 20 : « les agents contractuels ont vocation à bénéficier des prestations d'action sociale et de la protection sociale complémentaire dans les mêmes conditions que les fonctionnaires ») et si ça n'est pas le cas de faire le nécessaire pour que ça le soit.

Les représentants de SUD se félicitent du travail mené, les données recueillies doivent servir à proposer des évolutions pour gommer les disparités existantes entre les agents suivant leur établissement d'affectation, notamment pour les non-titulaires.

Achoppement sur les commissions de secours ; celle du MCC garantie l'anonymat. Une harmonisation doit être faite pour celles des EP.

Les EP peinent à mettre en place une ligne budgétaire pour les contractuels. Il est préconisé que les établissements s'alignent sur le socle ministériel. (Plaquette). Cette étude servira de base pour un prochain groupe de travail afin d'établir des préconisations plus précises.

Vote des subventions aux associations

L'ensemble des demandes a été honoré. Seule une association voyait sa demande réduite ; les O.S ont plaidé sa cause et finalement elle a obtenu la subvention qu'elle demandait.

Le débat a, à nouveau, porté sur le ***bénévolat des agents qui font vivre ces associations mais qui ont trop peu de temps pour le faire***, les décharges étant insuffisantes (72h00 par an pour une association). Du coup, les associations rencontrent des difficultés pour trouver des volontaires pour assurer la relève et l'action sociale de proximité peut en pâtir ; Or ces décharges de temps ne sont pas des décharges de travail, le bénévole rattrape bien souvent son travail à l'issue de sa décharge. Pourquoi donc l'administration s'obstine-t-elle à ne pas vouloir octroyer plus de décharges ?? **SUD est revenu à la charge et l'administration propose qu'une réflexion soit engagée pour voir ce qui peut être fait pour les associations, en étudiant précisément les besoins en terme de temps de chacune d'entre elle;**

Déménagement de l'AAS : si le loyer pour les nouveaux locaux est supérieur à l'ancien, le MCC paiera la différence.

SUD a relevé que L'APBNF ne considérait pas ses quelques salariés de manière satisfaisante, au vue des propos tenus dans la demande de subvention. Nous avons réaffirmé que ces salariés ont eux aussi des droits et que l'association se doit de les respecter.

L'association CAP a rencontré de sérieux problèmes lors de son déménagement, qui ont nui à son fonctionnement pendant 5 semaines. Le président du CNAS affirme ne pas avoir été au courant, et va travailler avec le président du BASP pour régler ce dossier le plus rapidement possible ;

Prochain CNAS en JUIN.